



Commune de BERTRANGE

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 1/2025/0530/168 du 20 avril 2026 du Ministre du Travail, à savoir

la société **DAMA – DEMARCHES 5.0**, au nom et pour le compte de la société **GOEDERT-HELFENT IMMOBILIERE s.a.**, a obtenu l'autorisation pour la modification des conditions de l'autorisation 1/19/0380 (horaires d'exploitation du lundi au dimanche de 06.00 à 20.00 heures de la station de distribution de carburants et de la surface commerciale associée (épicerie)) à Bertrange, route d'Arlon (Site Belle-Etoile).

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Bertrange, le 29 avril 2026



Youri DE SMET
bourgmestre

Georges FRANCK
secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.

Bertrange, le 29 avril 2026



Youri DE SMET
bourgmestre

Georges FRANCK
secrétaire